

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 30 décembre 2008.

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **09**

**SEANCE du 09 janvier 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Absents excusés : Richard RUSCH, Patrick GRESSER.

Procuration : Néant.

**Objet : Approbation du contrat de développement et d'aménagement du territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux.**

Monsieur le Maire expose dans le détail les objectifs et orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux qui a été signé par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2009-2014. A ce titre, des opérations portées par la communauté de communes sont inscrites dans ce contrat.

Le Maire précise que le contrat est structuré en 3 volets :

- Le volet 1 retrace le soutien financier apporté par le Conseil Général du Bas-Rhin aux projets des collectivités du territoire qui ne relèvent pas de priorités partagées avec le Département ;
- Le volet 2 constitue le cœur du contrat : y sont inscrits les projets des collectivités qui relèvent des priorités partagées avec le Département et bénéficient de ce fait d'un financement majoré. L'inscription au volet 2 donne priorité de financement à ces opérations par rapport à celles du volet 1 ;
- Le volet 3 retrace l'ensemble des projets réalisés sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Les opérations relevant de ces trois volets sont détaillées au sein de l'annexe financière jointe au contrat. Dans tous les cas, les montants de subventions mentionnés constituent des estimations à la date de la signature du contrat. Ils sont donc indiqués sous réserve d'examen de l'assiette éligible qui sera effectuée par les services du Conseil Général lors de l'instruction du dossier de subvention.

Chaque année, la programmation des projets inscrits au volet 1 fera l'objet d'une actualisation suite à un nouveau recensement des opérations. Quant aux projets du volet 2, ils sont révisés si nécessaire à mi-parcours.

D'un commun accord, il pourra être procédé à des réorientations ou des adaptations du document initial, dans la limite de l'engagement financier global du Département pour les 6 années du contrat.

Par ailleurs, les opérations inscrites dans l'annexe financière en italique et ne comportant pas d'estimation de subvention départementale feront l'objet d'un nouvel échange avec le Département, à compter de l'année 2012, en réintroduisant dans l'enveloppe les subventions non utilisées les 3 premières années du contrat, mais toujours dans la limite de l'enveloppe globale allouée au territoire pour 6 ans.

Le Maire indique que l'assemblée plénière du Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 15 et 16 décembre 2008. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, et à par 8 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le contrat de développement et d'aménagement du territoire Kochersberg / Ackerland / Les Châteaux conclu pour la période 2009 – 2014 et autorise le Maire à signer le contrat.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 09 janvier 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 12 janvier 2009.

Le Maire  
Alain North